

ANNEXE 1 – Complément au règlement sportif de l'UNSS validé en commission mixte nationale

➔ Rappel des dispositions principales du règlement sportif UNSS

Les championnats de France UNSS sont organisés dans 2 catégories : collège et lycée.

Tous les élèves doivent être inscrits dans le même établissement pour accéder aux finalités nationales à l'exception des lycées et lycées professionnels ayant constitué des équipes communes (cf. article III.3.38. du Règlement Intérieur).

Une Association Sportive ne peut présenter qu'une seule équipe à la même phase finale d'un championnat de France.

Un championnat de France ne sera organisé que si plus de **6** équipes de **4** académies différentes sont inscrites à la date « butoir » de qualification indiquée dans le calendrier des championnats de France.

Le protocole constitue un moment important et incontournable du championnat de France..

Toutes les équipes sont tenues d'y assister, sous peine d'être :

- déclassées du championnat de France ;
- interdites de participation l'année suivante dans la même catégorie d'âge et de sexe.

➔ Zone d'entraînement

Avant le début des épreuves, le comité d'organisation et le directeur d'épreuve déterminent et délimitent la ou les zones d'entraînement. Ces zones sont sécurisées et délimitées par des repères rapportés (drapeaux ou bouées) ou fixes. Elles sont exclusivement réservées à l'entraînement, aucune pratique libre des compétiteurs en dehors de ces zones n'est autorisée. A la fermeture de ces zones d'entraînement, la pratique libre sur le site de la compétition ne sera plus autorisée.

➔ Équipements individuels

- Sont **obligatoires** pour tous les concurrents :
 - les planches de type "**twintip**" **pour toutes les épreuves nautiques** ;
 - les **combinaisons iso-thermiques** ;
 - le **port du casque** (pour toutes les épreuves de ce championnat) ;
 - **Aile de kite disposant d'un système de sécurité** (un déclencheur et un libérateur) en adéquation avec les exigences connues ;
 - des **chaussures adaptés** à la pratique du MTB.
 - les **genouillères et coudières** pour la pratique du MTB ;
- Au regard de la **spécificité du site de Lancieux**, **il est vivement conseillé de porter des chaussons néoprènes** pour les épreuves nautiques.

Prévoyez du matériel adapté au vent fort.

En amont des épreuves, nous vous conseillons également de vérifier l'état de l'ensemble de votre matériel.

Nous vous recommandons de disposer de vêtements chaud et d'être attentif à la gestion de votre alimentation, hydratation et protection du soleil.

- Sont laissés à l'appréciation du directeur de course:

- Le port d'une combinaison de protection ou d'un gilet d'aide à la flottabilité pour les épreuves de course (slalom)

- Un dispositif luminescent de sécurité conforme à la division 240 ;

- Un dispositif coupe ligne adapté aux conditions de compétition.

L'usage des chaussses est également laissé à l'appréciation du directeur de course en fonction des conditions.

➡ **Supports de glisse**

Pas de restriction sur le matériel, **tous types d'ails et de planches twintip sont autorisés**. Le matériel doit donc être adapté aux 3 types d'épreuves.

➡ **Comportement et santé**

Aussi bien sur le site de compétition, en ville, ou sur les lieux d'hébergement, **le comportement des compétiteurs doit être irréprochable**.

Tout manquement aux règles de bonne conduite pourra faire l'objet de sanctions scolaires, sportives ou financières.